

N° 2024-035

Séance du 18 décembre 2024

OBJET :
FONDS DE SOUTIEN
LFA : DEMANDE DE
FONDS DE
CONCOURS

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, DUCHEZ Stéphane, JOUIN Nicolas, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, GRANGE Jean François, COHAS Régine,

Pouvoirs : ROCHIGNEUX Didier pouvoir donné à O. MOLLE, COMBE Emilie pouvoir donné à R. COHAS, DELHOMME Baptiste pouvoir donné à T. GOUBY

Absents : GARIN Maximilien
Secrétaire de séance : Odile MOLLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.521 6-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de Marcilly le Châtel souhaite réaliser la restructuration et l'extension de la salle polyvalente ainsi que l'acquisition d'équipement (matériel de cuisine, tables et chaises) et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 1 085 000 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 Voix pour,,

Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (**enveloppe n°2**) en vue de participer au financement de l'acquisition de matériel de cuisine, de tables, de chaises dans le cadre du projet de restructuration de la salle polyvalente, à hauteur de 13 735 €.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 18 décembre 2024
Le Maire
Thierry GOUBY

Le secrétaire de séance
Odile MOLLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20241218-2024-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

